Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3500 habitants, et plus généralement aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- ✓ Présenter le contexte dans lequel la commune va évoluer au cours de l'exercice ;
- ✓ Informer sur la situation financière ;
- ✓ Discuter des orientations budgétaires de la commune.

La tenue du DOB constitue une formalité substantielle ce qui induit que toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est illégale.

La loi NOTRe du 7 août 2015 accentue l'information des Conseillers municipaux en précisant que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par la Maire dont le contenu et les modalités de publication ont été précisés par le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Depuis la loi de programmation publique 2018-2022, il est obligatoire de faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Le rapport présente :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes ;
- Les engagements 2023 envisagés ;
- L'évolution de la fiscalité locale ;
- La structure et la gestion de la dette.

Le rapport doit être communiqué aux membres du Conseil municipal au minimum 5 jours avant la réunion du Conseil municipal.

La tenue du DOB est actée par une délibération du Conseil municipal et transmise en préfecture.

Ce DOB fait l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours suivant le débat.

Le cadre de l'élaboration du budget

L'élaboration du budget 2023 de la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux s'inscrit dans un environnement perturbé : l'inflation constatée fin 2021 s'est amplifiée en 2022 avec la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine, et va impacter encore davantage 2023. Concernant le calendrier, les élections municipales consécutives à la démission du Maire et d'un Adjoint, se sont tenues le 5 mars 2023 ; l'installation du nouveau Conseil municipal a eu lieu le 11 mars 2023, avec l'élection de Madame la Maire et de ses Adjoints. Le vote du budget devant réglementairement se tenir avant le 15 avril, la préparation du DOB et du budget primitif 2023 ont été l'un des tout premiers dossiers de la nouvelle équipe municipale.

Le budget 2023 tient compte des orientations politiques mises en avant lors de la campagne électorale ; il s'agit avant tout d'un budget de transition.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

1. Le contexte économique et social

1.1 La situation internationale et européenne

Selon la Direction Générale du Trésor, en 2023, la croissance de l'économie mondiale serait de +2,8% (après +3,4% en 2022), en nette baisse en raison des effets de l'inflation élevée et d'une forte remontée des taux directeurs des grandes banques centrales, malgré le soutien de la réouverture de l'économie chinoise. L'activité mondiale accélérerait légèrement en 2024 (+3,0%), avec la détente des politiques monétaires.

La croissance des économies avancées resterait positive en 2023, à l'exception du Royaume-Uni qui subirait une récession en raison de la forte inflation enregistrée en 2022 et d'une économie encore fragilisée par le *Brexit*. À l'horizon des prévisions (2023 et 2024), les économies européennes continueraient de bénéficier du plan de relance européen, en particulier l'Italie et l'Espagne. En 2024, les États-Unis profiteraient d'un rebond de l'investissement favorisé par un renouveau de la politique industrielle.

Au sein des économies émergentes, l'activité serait globalement dynamique, portée par la Chine et l'Inde, tandis qu'elle ralentirait au Brésil et en Turquie. Le rebond chinois en 2023 serait porté par la réouverture de l'économie plus rapide qu'anticipée et la reprise de la consommation des ménages. En Turquie, la croissance serait affectée négativement par les conséquences des séismes en 2023.

Le commerce mondial ralentirait fortement en 2023 en raison de l'affaiblissement de l'activité, puis il rebondirait en 2024.

L'évolution de l'inflation, les risques financiers, le conflit en Ukraine et la survenue de catastrophes naturelles constituent les principaux aléas pesant sur ce scénario.

1.2 Le contexte national

En 2021, la France a été le grand pays européen où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire. L'invasion russe en Ukraine a assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

En 2022, l'économie française reste toutefois portée par le retour vers la normale des secteurs touchés par la crise sanitaire : en moyenne annuelle, l'investissement et la consommation restent dynamiques, et les créations d'emplois sont élevées. En 2023, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages, grâce aux mesures en faveur du pouvoir d'achat et à une légère baisse du taux d'épargne.

L'inflation, contenue par le bouclier tarifaire, amorcerait une décrue : elle s'établirait à +4,2 % en moyenne annuelle 2023 après +5,3 % en 2022. Le pouvoir d'achat des ménages serait préservé en 2022 et augmenterait de 0,9 % en 2023.

Malgré un contexte incertain, le rétablissement des finances publiques se poursuit tout en préservant le potentiel de croissance de la France et en protégeant les ménages et les entreprises face à la hausse des prix : l'objectif de solde public est maintenu à –5,0 % en 2022 comme en 2023.

La loi de finances 2023 – Principales caractéristiques :

- Suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (**CVAE**)
- Possibilité de majorer la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**
- Le partage de la **taxe d'aménagement** entre les communes et leur intercommunalité est facultatif
- L'augmentation de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** : + 320 millions d'euros
- **« Fonds vert »** : 2,5 milliards d'euros
- Soutien financier de 2,5 milliards d'euros via deux dispositifs :
    - **filet de sécurité** centré sur les dépenses énergétiques
    - Les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'**amortisseur électricité**

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

1.3 Le contexte intercommunal et local

1.3.1 Le contexte intercommunal

La Roche Agglomération a voté un **budget de 75 M € en fonctionnement et de 26 M € en investissement**, en dégageant une épargne brute à 6,73 M €, soit de niveau légèrement inférieur à 2022, et enfin de dégager une épargne nette prévisionnelle de 2,11 M €

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 prévoit **100 M€ d'investissement.**

1.3.2 Le contexte communal

Le budget 2023 sera un budget de transition.

Pour rappel, l'alternance politique suite aux élections municipales du 5 mars 2023 induit un temps d'appropriation des dossiers particulièrement court pour la nouvelle équipe municipale.

Les nouveaux élus ont la volonté d'analyser les dossiers en cours avant de décider des investissements à engager ; les crédits 2023 seront adaptés et limités dans leurs montants.

Le budget fait également la preuve d'une recherche de maîtrise des postes de dépenses, malgré les contraintes fortes (inflation etc.).

2. Les orientations budgétaires 2023

Les orientations principales sont les suivantes :

- Fonctionnement : 6,3 M€
  - Recettes : +2,5%
    - Stabilité des taux d'imposition
    - Fiscalité directe : +8,41%
    - Dotations : +5,21%
  - Dépenses : +5%
    - Charges à caractère général : +10%
    - Charges de personnel : +4,88%
    - Charges de gestion courante : +0,39%
    - Charges financières : -33,04%
- Investissement : 3 M € de crédits nouveaux (+1,5M€ en RAR)
- Il n'est pas nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre

Les projets structurants pour 2023 seront :

- Fin d'une opération majeure : l'Ilot Commerces Aubigny
- Extension du restaurant scolaire des Clouzeaux
- Equipements sportifs : rénovation sol salle de sport des Clouzeaux, 2 courts de tennis extérieurs, réfection mains courantes stade des Clouzeaux
- Reprise des façades école Jean de La Fontaine
- Maison de santé des Clouzeaux
- Programme annuel de voirie
- Ecole Odette Roux et Salle de sport d'Aubigny : crédits pour lancement des opérations

2.1 Les recettes de fonctionnement

- **La fiscalité directe, le 1er poste de recettes**
- Evolution du produit fiscal liée à l'actualisation des bases prévue par la Loi de Finances : +7,1%
- Taux du Foncier Bâti : 38,11%
- Taux du Foncier Non Bâti : 44,38%

⇒ Produit fiscal estimé à **3,021M€** (+8,41% par rapport à 2022)

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

EVOLUTION DES PRODUITS	2020	2021	2022	DOB 2023 à taux constant	Evolution 2023/2022
Produit TH	1 362 414,00	1 410 098,00		36 495,00	
Produit TFB	826 894,00	850 047,00	1 763 350,00	1 910 835,00	
Produit TFNB	115 166,00	115 396,00	119 072,00	128 391,00	
PRODUIT FISCAL	2 304 474,00	2 375 541,00	1 882 422,00	2 075 721,00	
COMPENSATION			904187,00	945 367,00	
TOTAL FISCALITE DIRECTE LOCALE			2 786 609,00	3 021 088,00	8,41

Pour pallier la perte de la TH, les communes ont bénéficié de la part départementale de la TFPB et d'une compensation de rééquilibrage

- **Les autres recettes :**
- **Les concours financiers de l'Etat** : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : +1,5% => **1,38M€** (1,36M€ en 2022)
- **La compensation de l'agglomération** : 342 908€
- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** : 250 000€
- **Les produits des services** : 550 000€

6 342 992 € en 2023

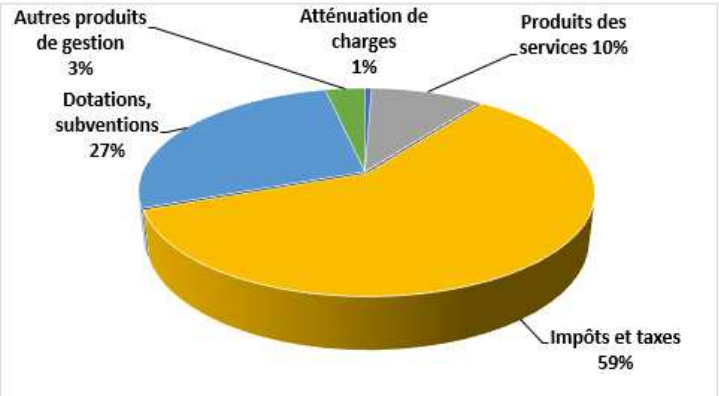

2.2 Les dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général : 1,7M€** soit + 10% par rapport à 2022
- Intégration du contexte inflationniste : hausse du coût de l'électricité de +120K€
- **Les charges de personnel : 3,11M€** soit +4,88% // 2022
  - Augmentation de taux de cotisations, avancements d'échelons 2022/2023 : +57K€
  - Modification de temps de travail, mouvements de personnel (départ en retraite et arrivées) => +129K€
  - La valorisation du régime indemnitaire => +22 K€
- **Les charges financières :** 105 k€
  - 2 nouveaux emprunts contractés pour le financement de l'Ilot commerce d'Aubigny : 51K€
  - Impact renégociation des anciens emprunts

Les postes de dépenses subissent une hausse maitrisée de 5% par rapport à 2022.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

	Dépenses de fonctionnement	CA 2022	BP 2023
11	Charges à caractère général	1 587 380 €	1 746 000 €
12	Charges de personnel	2 967 568 €	3 112 400 €
14	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	387 726 €	389 220 €
66	Charges financières	153 229 €	102 609 €
67	Charges exceptionnelles	760 €	2 500 €
	Total	5 096 662 €	5 352 729 €

5 352 729 € en 2023

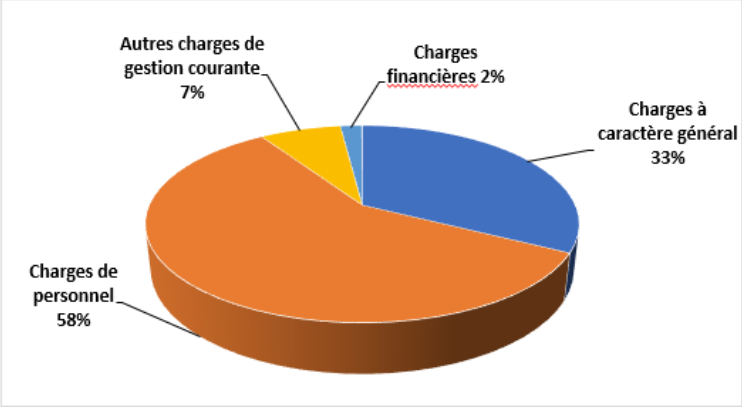

L'excédent prévisionnel de fonctionnement est de 990 263 €.

2.3 Les recettes d'investissement

Divers financements ont été sollicités ou sont prévus pour un montant de 1,04 M€ :

- DETR : 371 K€
- CAF aide au plan mercredi : 206 K€
- Fonds de concours : 200 K€
- Département : 53 K€
- CCU Pôle Commercial : 100 K€
- Plan de relance cantine scolaire : 18 K€
- Amendes de police : 10 K€
- Socle numérique : 26 K€
- FIPD vidéo surveillance : 3 K€
- Contrat de ruralité : 50 K€

D'autres recettes seront inscrites au budget :

- Fonds de compensation TVA : 464 k€
- Refacturation TVA à Oryon sur achat nue-propriété îlot commerces : 184 k€
- Taxe d'aménagement : 120 k€
- Résultats antérieurs :
  - Excédent investissement 2022 : 1 342 k€
  - Résultat fonctionnement 2022 : 694 k€

2.4 Les dépenses d'investissement

Le **programme d'investissement 2023** s'élève à **4,5M€** :

- 2,6 M€ de programmes d'opération
- 1,9 M€ hors opérations individualisées

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

Le remboursement du capital des emprunts représente 509 k€.

Détail des dépenses d'investissements (opérations et hors opération) :

Opérations individualisées	
Ilot Commerces	1 136 154 €
Equipements sportifs	274 134 €
Cuisine centrale Aubigny	130 000 €
Extension restaurant scolaire des Clouzeaux	341 000 €
Maison de santé des Clouzeaux	250 000 €
Salle de sport Aubigny - Extension, réhabilitation	150 000 €
Ecole Odette Roux - Rénovation	300 000 €
Sous-total Opérations	2 581 288 €

opérations non individualisées	
Amo - tvx rénovation école Odette Roux	78 840 €
Logiciel métiers	63 204 €
Opérations foncières	100 000 €
Parquets - scènes	50 000 €
Robot tonte	25 000 €
Mise aux normes Cuisine centrale hors OP	50 000 €
Rénovation éclairage salles sportives	30 000 €
Rénovation salles de musique Maison das associations AUB	30 000 €
Mise en accessibilité PMR	25 000 €
Aménagement 2 cabinets medicaux	89 107 €
programme voirie 2022+2023	231 918 €
rue de l'audouinière	264 690 €
materiel informatique scolaire/administration	84 724 €
camion RS	40 000 €
aménagement cour JDF	32 000 €
Aménagement lot. Podeliha, tranche 2 (route Belle Etoile)	65 000 €
Placette ZA le Corbusier	50 000 €
autres	456 953 €
	1 876 436 €

Le projet de budget 2023 s'équilibre à hauteur de **11,38 M€** :

- 6,32 M€ pour la section de fonctionnement
- 5,06 M€ pour la section d'investissement

2.5 L'endettement et la capacité d'autofinancement

- La dette est composée de **9 emprunts** à taux fixe
- **L'encours de la dette** au 1er janvier 2023 s'élève à **5,733 M€**
- Le montant du **remboursement de la dette** en 2023 : **509 K€** (part capital)
- Pas d'emprunt envisagé en 2023

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

Evolution de la dette et ratio de désendettement :

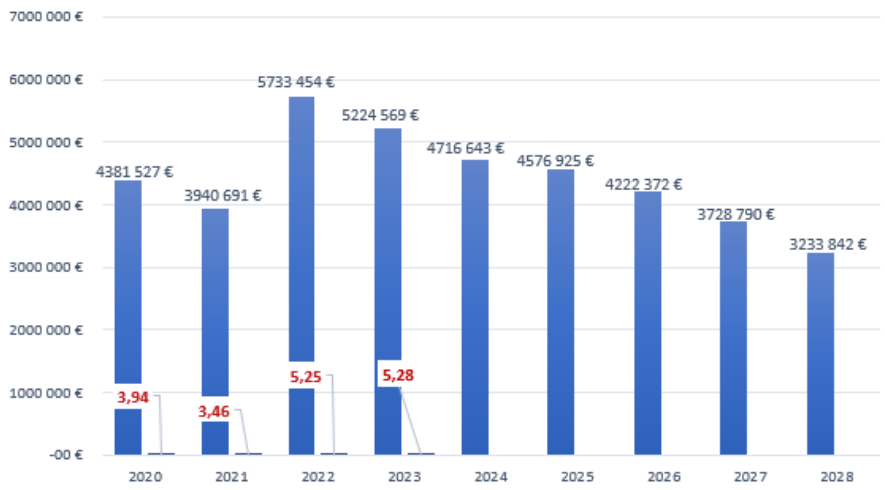

Ratio de désendettement : **5,28 années.**

La capacité d'autofinancement :

- Estimation de la CAF brute : **990 263 €**
- Autofinancement : **481 k€**

	DOB 2023
Charges réelles	5 305 729 €
Produits réels	6 295 992 €
CAF Brute	**990 263 €**
Remboursement en capital des emprunts	508 884 €
CAF Nette	**481 379 €**

Evolution de la CAF :

	2018	2019	2020	2021	2022	DOB 2023
Charges réelles	3 885 899 €	4 061 244 €	4 313 704 €	4 526 756 €	5 016 740 €	5 305 729 €
Produits réels	5 039 595 €	5 358 753 €	5 424 860 €	5 665 283 €	6 109 248 €	6 295 992 €
CAF Brute	**1 153 696 €**	**1 297 509 €**	**1 111 155 €**	**1 138 527 €**	**1 092 508 €**	**990 263 €**
Remboursement en capital des emprunts	415 498 €	359 671 €	418 347 €	440 835 €	438 582 €	508 884 €
CAF Nette	**738 198 €**	**937 838 €**	**692 808 €**	**697 692 €**	**653 926 €**	**481 379 €**

3. Les budgets annexes

✓ **Le pôle commercial des Clouzeaux :**

- Fonctionnement courant du pôle
- Emprunt de 423 K€ restant dû. Échéance 2023 : 6 660 € en fonctionnement et 22 600 € en investissement

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 085-200057792-20230404-DEL2023_04_043-DE

- Loyers : 34k€/an

✓ **Lotissement l'Audouinière :**
- Fin de l'opération (Etat de stock à 0)
- Finition des travaux Voirie-Réseaux-Divers en 2023

✓ **Lotissement la Grenouillère :**
- Commercialisation des terrains : reste 1 lot à la vente
- Travaux Voirie-Réseaux-Divers en 2024

En conclusion :

- Un budget de transition, qui laisse le temps à la nouvelle équipe de s'approprier les dossiers…
- …Tout en ayant inscrit les crédits nécessaires pour engager les priorités annoncées dans le programme de campagne ;
- Un contexte inflationniste qui érode la capacité d'autofinancement :CAF nette de moins de 500k€ ;
- Un programme d'investissement de 4,5M€ sur 2023 ;
- Un budget à l'équilibre sans avoir besoin de recourrir à l'emprunt ;
- Une ratio de désendettement de 5,28 années en 2023.